

Madame Catherine Périsset

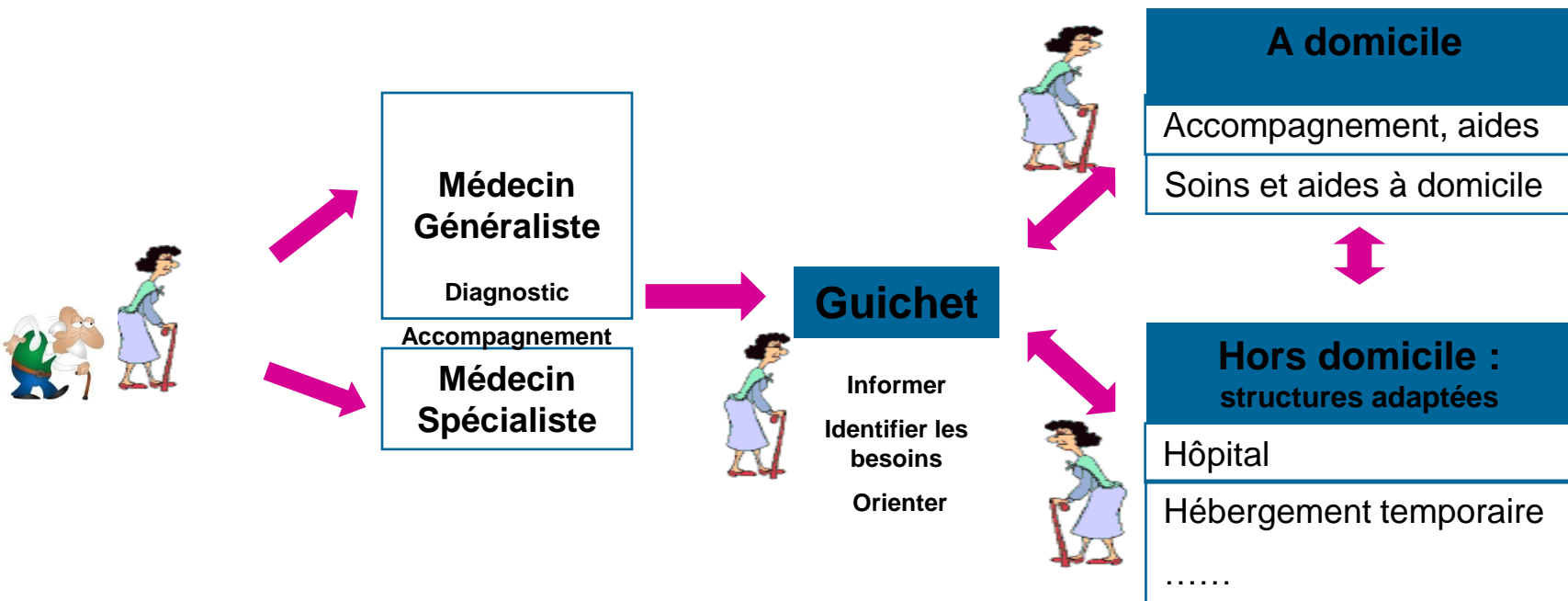
Équipe nationale MAIA CNSA

Comment repérer la population suivie
en gestion de cas?

Comment repérer
la population
relevant de la
gestion de cas ?

Journée MAIA PARIS, le 11 mai 2015

De nombreux intervenants tout au long du parcours



MAIA : une approche populationnelle

Une prise en compte de l'ensemble des besoins des personnes = une évolution des pratiques des professionnels impliqués dans l'orientation (CLIC, CCAS, APA, réseaux, CH, SSIAD...) :

- Quels sont les besoins de cette personne ?
- Quelles sont les ressources d'aide et de soins disponibles ?
- Qui peut répondre à ces besoins identifiés ?
- Comment différencier une intervention d'une autre : qui fait quoi ?
- Comment mobiliser le service/le professionnel ?

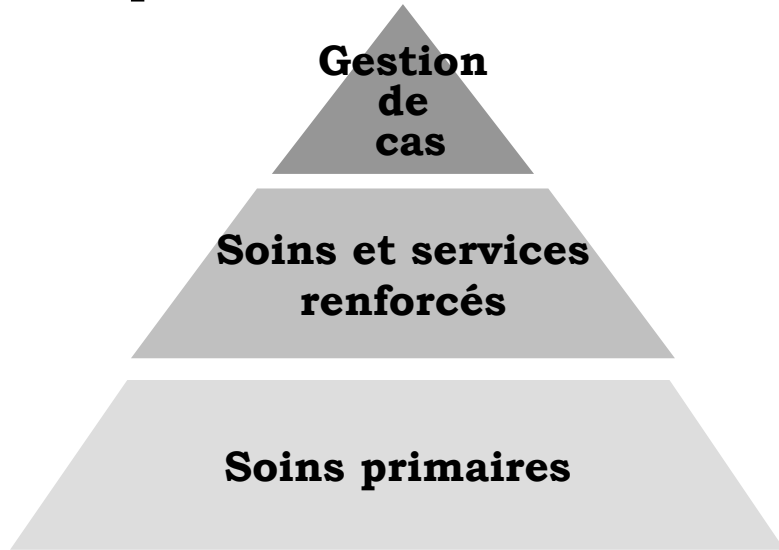
Soutenir l'évolution des pratiques

« Mettre en place un processus partagé d'accès aux différents services d'un territoire (guichet intégré), partager des outils d'orientation » (M de Stampa)

- D'une réponse institutionnelle à une réponse territoriale
- Des outils communs, supports à l'inscription de chacun dans le continuum des réponses offertes à la population.
 - Annuaire des ressources, ROR, qui fait quoi ?
 - Formulaire d'analyse et de liaison
 - Critères de repérage

Différencier les besoins d'accompagnement

- Différents niveaux de besoins d'aide à identifier par les professionnels



Niveau 3 : 5% de la population cible

Maladies chroniques + perte d'autonomie
± vulnérabilité socio économique

Niveau 2 : 15-20% de la population cible.

Personnes avec un besoin d'accompagnement sanitaire et médico-social et coordination des interventions

Niveau 1 : 70-80% de la population cible.

Personnes prises en charge en ambulatoire, proactive dans leurs traitements ou demandes d'aides

Critères de repérage de la population relevant de la gestion de cas : enjeux

- Repérer les personnes qui relèvent de la gestion de cas
 - Les différencier des personnes qui relèvent d'autres équipes de coordination (réseau, CLIC....)
 - Les identifier à tout endroit du territoire
- ➔ Développer des critères simples qui ne nécessitent pas d'expertise particulière

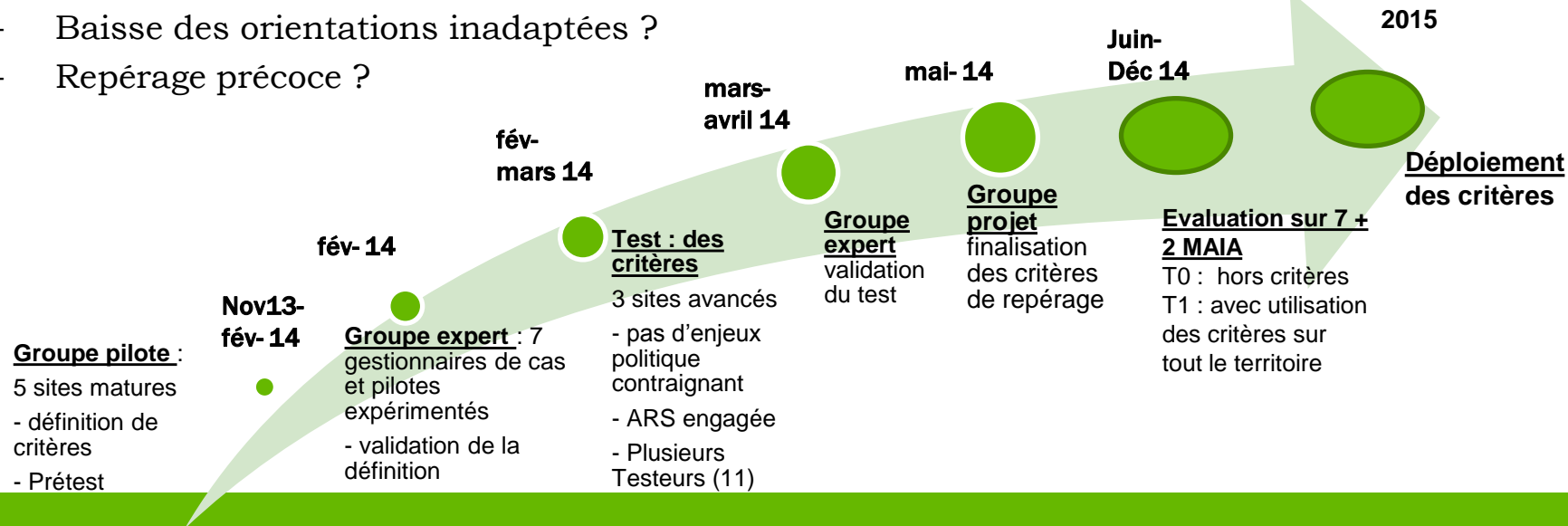
Définition de critères de repérage : phasage et méthode

Phase 1 : Définition des critères de repérage

- Une démarche participative (34 professionnels)
- Implication des utilisateurs (ARS, CLIC, réseaux, APA, SSIAD, CH, CCAS)

Phase 2 : Évaluation de la pertinence des critères (9 territoires MAIA)

- Baisse des orientations inadaptées ?
- Repérage précoce ?



Critères de repérage de la population relevant de la gestion de cas

Une personne peut bénéficier d'un gestionnaire de cas **si 3 les critères sont validés:**

- Critère 1** : Situation instable qui compromet le projet de maintien à domicile en raison de :
 - a. problème d'**autonomie fonctionnelle** AVQ et/ou AIVQ)
 - b. **et** problème relevant du **champ médical**
 - c. **et** problème d'**autonomie décisionnelle** (individuel ou lié à l'environnement)
- Critère 2** : Aides et soins insuffisants ou inadaptés
- Critère 3** : Pas de personne ressource ni d'entourage proche en mesure de mettre en place et coordonner les réponses dans la durée.

Si les 3 critères sont validés alors la multiplicité des champs à suivre et l'intensité de l'accompagnement (fréquent et continu dans tous les domaines) nécessite le suivi par un gestionnaire de cas

NB : Un simple renforcement des aides n'est pas suffisant pour mobiliser un gestionnaire de cas

Définition de critères de repérage : résultats

□ Phase 1: définition des critères de repérage

- Implication des utilisateurs (ARS, CLIC, réseaux, APA, SSIAD, CH, CCAS)
- Validation du test à 86%
- Bon accueil des professionnels

□ Phase 2: évaluation de la pertinence des critères (9 territoires, 8 régions)

- Amélioration significative de la qualité du filtrage (baisse des rejets à l'inclusion)
- Pas d'évolution vers un repérage précoce à confirmer
- Nécessité de former et d'accompagner les utilisateurs
- Besoin d'aide dans le repérage des besoins de la population (au-delà de la gestion de cas)

En conclusion...

L'intégration ne peut « émerger » spontanément dans un contexte de fragmentation

- Rôle important du pilote MAIA pour rendre visible chacun des apports professionnels
- L'intégration est un mouvement continu et non un état
 - Continuer à mettre en cohérence pour simplifier le parcours des personnes



Merci !

catherine.perisset@cnsa.fr